

Première séance du lundi 26 mai 2008

Article 6

DROIT DE GRACE :

M. le président. La parole est à M. Daniel Garrigue.

M. Daniel Garrigue. Dans ce débat sur le droit de grâce, on voit apparaître une tentation récurrente, consistant à considérer qu'il existe un pouvoir judiciaire. Il y aurait trois pouvoirs en France : l'exécutif, le législatif et le judiciaire. Cela tient à une révérence faite à Montesquieu. En réalité, nos institutions n'ont jamais prévu de pouvoir judiciaire. La justice est une branche de l'exécutif...

M. Jacques Myard. Un service public !

M. Daniel Garrigue....qui est entourée d'un certain nombre de garanties. Les magistrats eux-mêmes bénéficient d'un certain nombre de garanties pour dire le droit ; il est normal que le CSM suive le déroulement de leur carrière et leur assure une certaine protection. Mais il ne s'agit pas d'un pouvoir judiciaire.

Par conséquent, quand le Président de la République exerce le droit de grâce, il le fait en tant que chef suprême de l'exécutif dont dépend la justice. Il exerce une fonction de régulation dont nous avons rappelé l'utilité tout à l'heure : en cas d'erreur judiciaire, la grâce permet de ne pas attendre l'issue du procès en révision ; lors d'un débat de politique pénale difficile, comme celui sur la peine de mort avant son abrogation, le Président de la République pouvait utiliser la grâce pour intervenir et donner une direction au débat ; cette mesure peut aussi permettre de revenir sur des décisions prises dans un contexte difficile, exigeant des réponses un peu hâtives, une fois que les choses se sont apaisées.

Tout à l'heure, nous discutons de la suppression du droit de grâce. Maintenant, dire que cette commission doit être le CSM revient à mélanger les genres et à considérer qu'il existe un pouvoir judiciaire dans ce pays.

M. Jacques Myard. Mais non !

M. Daniel Garrigue. Je suis désolé : nos institutions ne prévoient pas de pouvoir judiciaire. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*